

MISE EN PLACE D'UN POSTE DE RÉFÉRENT TERRITORIAL

Projet d'ordonnancement



Pour votre information, le CHU Dijon Bourgogne met en place, **à titre expérimental, un poste de référent territorial.**

Qui est votre référente territoriale ?

Il s'agit d'une infirmière expérimentée du CHU Dijon Bourgogne. Sa spécialisation en gestion de lit lui confère une maîtrise approfondie des filières de soins, des acteurs médicaux et paramédicaux ainsi qu'une connaissance fine des structures et de l'offre de soins du territoire Côte-d'Or / Sud Haute-Marne.

Quelles sont ses missions ?

Elle est **votre interlocutrice de proximité privilégiée, pleinement opérationnelle pour soutenir la fluidité des parcours** et contribuer à l'amélioration continue du fonctionnement territorial.

Vous pouvez la solliciter dans deux cas de figure :

1) Vous êtes en difficulté face à un patient pour lequel vous n'avez plus de solution (vous avez tenté des démarches qui n'ont pas abouti) : il peut s'agir d'un bed blocker, d'un patient mal orienté, etc.

Toutes les situations qui ne respectent pas « le bon patient, au bon endroit, au bon moment »

Sur sollicitation, la référente territoriale peut vous appuyer dans la gestion des situations complexes ou bloquantes ;

Elle analysera la situation, identifiera la suite logique du parcours patient, mobilisera ou vous orientera vers les partenaires adéquats pour résoudre la situation et trouver une issue favorable.

2) Vous êtes face à un dysfonctionnement dans le parcours d'un patient (par ex. : refus d'admission, transfert inadapté, coordination non réalisée, prescription non conforme, etc.) **et vous souhaitez le signaler**

La référente territoriale centralise les dysfonctionnements remontés et met en place des actions correctives en travaillant avec les structures / professionnels concernés.

La remontée des dysfonctionnements s'inscrit dans un objectif d'amélioration continue et permettra d'alimenter les retours d'expérience qui seront réalisés avec les acteurs du territoire pour enrichir et diffuser les bonnes pratiques.

Comment la solliciter ?

La référente territoriale est présente **du lundi au vendredi, de 9h à 17h**, et joignable :

En priorité par messagerie sécurisée à l'adresse : referent.territorial_21-52@chu-dijon.mssante.fr

Vous lui transmettez la fiche de sollicitation complétée ;

La fiche de sollicitation permet de collecter toutes les informations utiles au référent ;

Elle accuse réception par écrit de votre demande sous 48h (en jour ouvrable).

Par téléphone pour les demandes d'appui pressantes au **03 80 48 73 91**

N'hésitez plus à contacter la référente territoriale :

- ✓ Le dispositif est d'ores et déjà **opérationnel / actif**,
- ✓ Il est **disponible pour tous les acteurs du territoire**,
- ✓ Et pour **toutes les filières confondues**.

